

L'amicale vous propose

SEJOUR EN CRETE DU 19 AU 26 OCTOBRE 2026

Conditions à remplir:

Les places étant limitées à 40 personnes, les critères pour être retenus sont :

- 1) *Priorité aux amicalistes qui n'ont jamais effectué de voyages ou ceux qui n'en n'ont pas effectués depuis plusieurs années (voyages de la section des retraités y compris)*
- 2) *Cotisation annuelle 2025 à jour*

3) *Dossier d'inscription complet (Bulletin d'inscription dûment complété et signé, copie des passeports/CNI ou copie de la demande de passeport/CNI faite auprès de l'ANTS, attestation sur l'honneur complétée et signée)*

4) *Date de dépôt du dossier complet au secrétariat de l'Amicale*

Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Monsieur/Mme..... déclare avoir pris connaissances des conditions d'annulation du séjour ainsi que l'assistance et rapatriement qui sont à consulter sur le site de l'Amicale (annonce Séjour Crête) et au secrétariat de l'Amicale.

Date :

Signature :